

Séance du 16 Janvier 2025

Date de la Convocation	
10/01/2025	
Nombre de conseillers	
En exercice :	16
Présents :	14
Votants :	14
Votes	
Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0
Date d’Affichage	
20/01/2025	

L’an deux mil vingt-cinq le seize janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GODET Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Carole GAUVRIT, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : RENOVATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ERNEST RENAUD : DEMANDE DE DOTATION AUPRES DE L’ETAT – PROGRAMME DETR/DSIL 2025

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la rénovation énergétique et travaux de rafraichissement de la salle polyvalente Ernest Renaud dans le cadre du programme DETRE-DSIL 2025.

Ce programme est potentiellement subventionnable. En effet le développement d’infrastructures en faveur de la mobilité fait partie des opérations prioritaires fixées par l’Etat.

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux	487 000.00€	DETR-DSIL 2025 : 40%	214 280.00€
- Lot architecture (233 000.00€)			
- Lot fluide avec PAC en géothermie (254 000€)			
Dépenses imprévues	48 700.00€	Auto-financement	321 420.00€
TOTAL	535 700.00 €		535 700.00€

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

iD : 085-218502367-20250116-D2025_01_16_01-DE

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de déposer une demande de dotation auprès de l'Etat dans le cadre du programme DETR-DSIL 2025 pour les travaux de rénovation énergétique et travaux de rafraichissement de la salle polyvalente Ernest Renaud
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessous
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



La secrétaire de séance
Carole GAUVRIT

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 16 Janvier 2025

Date de la Convocation
10/01/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

Votes
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
20/01/2025

L’an deux mil vingt-cinq, le seize janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GODET Jean-Philippe, PATRON Gary

Mme Carole GAUVRIT, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025 – CONVENTION AVEC LE SYDEV

M. le Maire expose qu’afin de réduire les délais de gestion administrative des travaux de rénovation d’éclairage public suite aux visites de maintenance, le SyDEV propose une convention annuelle unique pour la rénovation de l’éclairage public avec un montant maximum

La convention annuelle prévoit :

- au Sydev d’engager automatiquement les travaux de rénovation, dans la limite du montant budgétaire maximum
- A chaque commande, il en informe la collectivité et lui envoie un avis des sommes à payer
- En cas de dépassement du montant maximum, un avenant est envoyé à la collectivité

Le montant total de la participation proposé est de 1 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D’ACCEPTER** la convention annuelle proposée (en annexe),
- **D’AUTORISER** Mr le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier,
- **D’INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



La secrétaire de séance
Carole GAUVRIT

